

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

BOLLETS DE PAIS

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price (e.g., 65 45, 95 25, 104 40)

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 11 octobre. Change sur Londres, 4.80; change sur Paris, 523 3/4. Valeur de l'or, 116 1/2.

ROUBAIX 12 OCTOBRE 1875.

Bulletin du jour

L'élection de M. Engelhard inspire à la République française les réflexions suivantes: « L'élection municipale du quartier de la Sorbonne a réalisé nos souhaits et dépassé nos espérances. La saison était

peu favorable; la jeunesse des écoles qui forme une partie importante et active des électeurs de ce quartier est encore pour quelques semaines en vacances. Le candidat républicain n'avait pas de concurrent, et, comme il arrive trop communément en pareil cas, beaucoup d'électeurs s'autorisaient de cette situation pour excuser leur teneur dans l'accomplissement des devoirs civiques.

Un journal de Séville, l'Anuncia dor, nous fait part d'un incident assez singulier que nous ne reproduisons que sous bénéfice d'inventaire. Cette feuille prétend que les Allemands lèvent des plans et font des études topographiques sur les côtes du Maroc.

Nous remarquons en tête des colonnes de la Gazette du Midi, sous la signature du rédacteur en chef, M. Roux, la note suivante qui mettra un terme, nous l'espérons, à de regrettables polémiques: « Le frère cadet de M. le comte de Paris, M. le duc de Chartres, passe fréquemment à Marseille, tantôt allant à Cannes pour voir divers membres de sa famille, tantôt pour l'Afrique, où son régiment de cavalerie est en garnison.

les témoignages de la plus expansive cordialité, et qu'un bijou de prix, une étoile en diamants, croyons-nous, fut offerte à la princesse par Mme la comtesse de Chambord. » A cette occasion, nous pouvons ajouter que, malgré la diversité des appréciations sur certaines questions politiques, les relations de famille n'ont pas cessé entre Frohsdorf et les princes.

CHRONIQUE

Plusieurs journaux ont présenté d'une manière complètement erronée les motifs qui ont forcé le ministre de l'Instruction publique à remplacer le directeur de l'Ecole normale primaire de la Seine avant la rentrée de l'Ecole.

La Patrie dit qu'un échange de communications des plus suivies a lieu en ce moment entre les cabinets de Versailles, de Londres et de Rome. Il s'agit de se concerter au sujet de la mesure financière que vient de prendre le gouvernement Turc.

S'il faut en croire le Moniteur universel, M. Jules Simon n'aurait entrepris son voyage dans les départements du midi, que pour répondre aux accusations que MM. Naquet et Madier de Montjau ont dirigées contre sa politique et celle de ses amis.

On mande de Rome que le pape participera à l'exposition de Philadelphie en envoyant deux magnifiques mosaïques.

Le prince de Galles est attendu le matin à Paris, où il restera jusqu'à mercredi soir.

Le Messager du Midi constate que les dégâts causés par les dernières inondations aux lignes exploitées par la compagnie des chemins de fer de l'Hérault sont entièrement réparés. La dépense totale pour les réparations de tous genres ne dépassera pas 120,000 francs.

Un organe religieux a reçu la dépêche suivante: « Rome, le 10 octobre, 2 h. soir. »

Le Pape, recevant les pèlerins franc-comtois et mille autres fidèles, a exalté le mouvement des pèlerinages français qui couronne Satan et ses fils. Il a dit qu'il admirait l'énergie dont font preuve les catholiques de France et que la prospérité matérielle de ce pays lui paraît un signe de miséricorde, comparé à la misère d'un autre Etat.

Le Progrès du Var publie la lettre suivante de M. Gambetta: « Paris, 5 octobre. »

« Mon cher Tardy, Je sais que votre département reste fidèle à la politique républicaine; j'ai suivi avec intérêt ce qui s'y passe depuis les vacances. Je profite de l'occasion pour vous prier de recommander plus que jamais la concordie et la sagesse à nos amis. Je sais bien tout ce que cause d'irritation une administration tracassière et d'esprit hostile; mais l'heure approche où la Constitution, en dépit de toutes les résistances, sera enfin appliquée. La France aura la parole et saura bien faire prévaloir ses volontés. »

Si nous persévérons jusqu'au bout dans notre ligne de modération, qui est loin d'exclure la fermeté, une forte majorité de gouvernement républicain sortira des urnes, et LE RESTE nous sera donné par le sort. « Persévérez donc et croyez que vous avez passé le plus mauvais temps. » Confiance et activité. »

La justice criminelle en 1873.

En ouvrant le compte rendu publié par le ministère de la justice, nous y trouvons que, pendant l'année 1873, les cours d'assises ont condamné 4,210 individus; les tribunaux correctionnels en ont condamné 175,654. Présentés ainsi isolément, ces chiffres ne disent pas grand chose; pour les apprécier, il faudrait avoir un point de comparaison; or, le compte-rendu est composé d'une manière si obscure qu'il rend les rapprochements très difficiles.

population, une base d'études sérieuses; des perturbations trop profondes ont accompagné et suivi les contre-coups de la guerre; mais quand on arrive en 1875, on est en présence d'une année normale et la situation qu'elle nous révèle est d'une gravité qui appelle l'attention des moralistes.

Avant d'entrer dans le détail des condamnations, il est nécessaire de renouveler ici une critique que nous avons déjà prise la liberté d'exposer il y a un an. La statistique que le ministère de la justice publie est presque exclusivement conçue au point de vue des accusations et des préventions. Pourquoi cela? Est-ce qu'il n'est pas intéressant, par-dessus tout, de connaître le nombre des condamnations par nature de crimes et de délits? Sans doutes, dans les tableaux annexés au rapport, il s'en rencontre un qui indique la nature des condamnations prononcées par les cours d'assises; mais ce tableau n'additionne pas les condamnations par chaque nature de crime. Afin de suppléer à cette lacune, nous avons dû dresser nous-mêmes une liste comparative des condamnations prononcées en 1873 et en 1869, pour ce qui concerne les crimes les plus importants.

Si le fonctionnaire qui dirige la statistique judiciaire consentait à mettre, à l'avenir, en principale lumière le nombre des condamnations, par nature de crimes et de délits, il rendrait un signalé service aux personnes que ces matières intéressent. Nil ne lui reprocherait, nous en sommes sûrs, de reléguer au second plan les chiffres, relativement peu importants, des accusations et des préventions. Voici notre tableau:

Table with 3 columns: Crime (e.g., Assassinats, Attentats à la pudeur), 1873, 1869

On le voit, les crimes contre les mœurs et contre les propriétés se sont accrus d'une manière inquiétante. Encore faut-il remarquer que les condamnations prononcées par les conseils de guerre dans les départements en état de siège, pendant l'année 1873, pour crimes de droit commun, ne figurent pas dans les chiffres que nous avons donnés.

Quelles peines ont été prononcées par les cours d'assises pour obtenir la répression des crimes dont on vient de lire l'énumération? Les voici: en 1873, il y a eu 34 condamnations à mort contre 18 en 1869; — 157 condamnations

aux travaux forcés à perpétuité contre 132; 996 contre 701 pour les travaux forcés à temps; — 881 contre 676 pour la réclusion; — 1,851 contre 1,480 pour l'emprisonnement de plus d'un an; enfin 283 contre 207 pour l'emprisonnement d'un an et moins. A l'occasion de ces chiffres, le lecteur ne sera peut-être pas fâché de se rendre compte de l'état de la criminalité en France pendant les cinquante dernières années. Nous avons sous les yeux la moyenne annuelle des condamnations prononcées par les cours d'assises depuis 1826; donnons-en une reproduction abrégée: de 1826 à 1830, 1 moyenné à été de 4,348 condamnés; de 1831 à 1840, elle a été de 4,693; de 1841 à 1850, elle a été de 4,744; de 1851 à 1860, elle a été de 4,348; de 1861 à 1870, elle n'a pas dépassé 3,678. L'année 1871 a compté 3,333 condamnations; l'année 1872 en a compté 4,193; il y en a eu 4,210 en 1873. Ces chiffres démontrent que le progrès de la répression publique depuis 1826 ont amené une diminution du nombre des crimes, alors que le total de la population augmentait notablement; mais c'est ici la place de relever une circonstance qui est de nature à faussier les statistiques criminelles; nous voulons parler de cette regrettable pratique que l'on appelle la correctionnalisation des crimes. Elle consiste à traduire devant les tribunaux un individu coupable d'un crime en qualifiant son acte comme si c'était un délit; elle a, par conséquent, pour effet de diminuer artificiellement le nombre des condamnations criminelles, puisqu'elle en rapporte une certaine quantité au chapitre des condamnations correctionnelles. Toutefois, comme cet usage, selon nous très-fâcheux, n'a pas varié sensiblement depuis vingt-cinq ans, on peut avec facilité comparer entre eux les faits accomplis de 1851 à 1873.

Il nous reste encore une remarque à faire. A partir de 1852 jusqu'en 1870, les délits politiques et de presse ont cessé d'être soumis aux cours d'assises; il y avait là une cause de diminution dans le total des condamnations criminelles. Depuis 1871, ce genre de délit ayant de nouveau été soumis au jury, le chiffre des condamnations criminelles s'est trouvé augmenté d'autant. D'après le compte rendu pour 1873, sur 38 affaires politiques ou de presse, impliquant 68 prévenus le jury a condamné 33 fois. En 1872, il y avait eu 74 préventions; en 1871, il y en avait eu 146.

On sait qu'au mois de janvier 1873 a été mise en vigueur la nouvelle loi sur le jury, présentée par M. Dufaure, alors ministre du gouvernement de M. Thiers. L'influence de cette loi sur la répression ne paraît pas avoir été grande. Pendant l'année 1872, sous le régime du 7 août 1848, rétabli le 4 septembre 1870, le nombre proportionnel des acquittements fut de 21 0/0; il est descendu à 20 0/0 en 1873. Cette différence nous paraît insignifiante. En 1859, la proportion des acquittements avait été de 23 0/0 et de 24 en 1866. Il est visible que si la criminalité a augmenté, la sévérité du jury a augmenté en même temps. (Temps.)

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 11 octobre 1875. A mesure que nous approchons de la nouvelle session, nous voyons s'augmenter les divisions dans la majorité du 25 février. Non-seulement les membre

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 13 OCTOBRE 1875.

LE PARDON DU MOINE

PAR RAOUL DE NAVERY. XIV LA STATUETTE DE SAINT-FRANÇOIS (Suite).

Deux grosses larmes coulèrent des yeux de l'aveugle. Alonso sanglotait dans ses bras. Les douleurs du passé qui, depuis plusieurs mois, lui semblaient endormies dans son cœur, se réveillaient, avec une puissance terrible. Les prédictions de ce vieillard qui pleurait sur lui le touchaient au plus profond de son âme. Il ne pouvait s'empêcher de croire à ses effrayantes paroles, et il lui semblait qu'au moment où éclaterait la crise qui lui était annoncée le courage lui manquerait pour la subir.

Néanmoins, le père Eusebio dit à l'artiste: — Si vous persistez dans votre demande, vous prendrez l'habit dans un mois. Soyez béni, mon père, répondit Alonso en approchant de ses lèvres un pan de la robe du chartreux. Les frères quittèrent l'atelier, et l'aveugle fut le dernier à serrer la main d'Alonso Cano. — L'épreuve sera dure, dit-il, mais tu dois en triompher, mon fils!... Le sculpteur resta seul. Il lui sembla brusquement qu'autour de lui tout venait de changer d'aspect. La voix prophétique du vieux moine le rejetait au milieu de ses épreuves. Il avait cru toucher au port, et la tempête recommençait plus terrible. Le courage lui manqua pour suivre à la chapelle les frères dont la veille il se plaisait à répéter les hymnes, et pendant de longues heures, il resta accoudé sur la balustrade de sa fenêtre. Il apercevait une portion de la route de Valence et en se penchant il suivait du regard un sentier poudreux formant à quelque distance un coude brusque, aboutissant à la mesure qui avait servi de théâtre à la lutte soutenue contre les soldats de Tarifa et son misérable espion.

Tandis qu'il restait immobile à la croisée, il aperçut un cavalier accourant à toute bride vers le monastère. On ne pouvait distinguer ni sa taille ni son visage. Un ample manteau dissimulait l'une, et un chapeau à grands bords cachait l'autre, et cependant Alonso Cano tressaillit, comme si entre ce cavalier et lui il existait un lien invisible. Sous l'influence des paroles du Chartreux aveugle, le plus mince incident lui paraissait se rattacher à sa vie. Il se fit agi pour lui d'une question de vie ou de mort dans la rapidité plus ou moins grande de la course du voyageur arrivant sur la route, qu'il ne l'aurait pas suivi d'un plus anxieux regard. Arrivé à quelque distance du monastère, le cavalier jeta un rapide regard autour de lui, examina l'aspect du couvent, ses hautes murailles, comme s'il comparait le monastère qui se dressait devant lui avec une description qui lui en avait été faite. Satisfait de cet examen, reconnu avec un trouble dont il ne fut pas le maître, que le voyageur se dirigeait vers la Porta-Coeli. Il frappa deux fois le heurtoir de bronze, la porte roula doucement sur ses gonds, et l'étranger pénétra dans l'enceinte du monastère. Alonso ferma sa fenêtre, et sans sa-

voir quel besoin impérieux de son cœur le jetait à genoux, il tomba sur le sol, ses deux mains jointes appuyées sur le piédestal soutenant la statuette de Saint-François. Quelques instants plus tard, la porte de la cellule s'ouvrit. Le voyageur se trouvait sur le seuil. D'un brusque mouvement, il rejeta son manteau et son feutre, et Alonso poussa, en le reconnaissant, un cri mêlé de tendresse et d'espérance. — Miguel! dit-il, Miguel!... — Ne vous avais-je point dit que je reviendrais, maître? — En Espagne, sans doute; mais ici... — Je me suis donné une tâche, je la poursuis. — Pauvre noble enfant! dit Alonso, tu te sacrifies à un malheureux. — Ne dites pas cela, maître! Jamais rôle ne fut plus consolant à remplir que le mien, en dépit des difficultés qui le hérissent... Et voyez, le Seigneur me protège, puisque me voilà de nouveau en Espagne... — Je croyais qu'à Naples tu t'attachais à la poursuite du misérable dont le nom souilleraient mes lèvres... — Oui, maître... depuis deux ans, je me suis fait l'âme damnée de Lello-Lelli... Caché dans son ombre, je l'ai

suivi de taverne en taverne, mes yeux ne l'ont pas quitté, il n'a pu vivre de la vie publique et commune, sans me trouver à ses côtés, masqué comme un conspirateur, armé comme un reître. Quelle vie depuis deux années! Il y avait loin de cette existence d'aventures à mes heures studieuses d'autrefois... N'importe je n'ai pas perdu mon temps... Mon portefeuille est gonflé de notes, et mes cartons regorgent de croquis dont je ferai usage quelque jour si, comme Franck Floris, je peins un enfer ou la chute des mauvais anges. Vous comprenez bien, maître, qu'on ne rencontre point Lello Lelli parmi la meilleure compagnie de Naples... Je ne m'étais guère trompé sur son compte... Je l'ai trouvé à la tête d'une douzaine de coquins dont le meilleur ne vaut pas le chanvre qui l'étranglerait... On jouait du stylet au profit de Ribera, qui continue à régner sur son école moins comme un maître que comme un tyran... Que de fois j'ai passé les nuits, accoudés sur des tables couvertes de flacons, tandis que Lello buvait jusqu'à l'ivresse... — Et jamais, demanda Alonso d'une voix sourde, le misérable ne s'est trahi? — Non, répondit Miguel, et cependant j'ai saisi un terrible indice.

— Parle! parle! dit Alonso en prenant les mains de Miguel. — Un soir, dans une taverne remplie de buveurs, de marins, de peintres de bas étage, une sorte de querelle s'engagea sur un sujet futile. Il s'agissait de savoir si la chevelure des Venitiennes teinte de ce roux factice si apprécié par elles, fournit à la peinture des oppositions d'ombres et de lumière aussi belle que les chevelures conservant leurs teintes naturelles... Les uns affirmaient que le reflet était le même, les autres soutenaient le contraire. Quand on demanda l'avis de Lello Lelli, il sourit et répondit avec une expression étrange: — Je n'ai jamais vu de belles chevelures qu'en Espagne. On se scria, on discuta; chacun maintint son affirmation, et Lello poussé à bout, arrachant de sa poitrine un petit sac de peau de senteur, en tirant une mèche de cheveux d'un noir bleuâtre... Oh! maître, maître! la femme que vous avez perdue avait seule ces cheveux d'une longueur démesurée et d'une teinte indéfinissable. Pendant que les jeunes gens s'approchaient pour les voir, j'avais, comme eux, comme eux, j'avais un masque de velours sur la figure, et je défiais Lello de me reconnaître. J'effleurai la bou-